

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gains Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

CONTRAT 6987
N/REF : 4/05/2025 0H21 C:002560 I:07038
V/REF : CTTW 4251065

SDC 'Le Debussy'
C/O ORALIA REGIE DE L'OPERA
50/54, COURS LAFAYETTE
CS 53421
69421 LYON CEDEX 03

V/REF.IMM. 4251
IMMEUBLE : LE DEBUSSY
143-147-151 RUE PAUL BERT
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 05 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°143 - GAIN VIDE-ORDURES
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. E. BLANC

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 GAIN VIDE-ORDURES DE 6 NIVEAUX,
1 LOCAL VIDE-ORDURES, 5 VIDOIRS ET 1 CONTAINER DE 660 LITRES.

2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mai de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/05/2025

Prix de base du contrat : 142,40

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 1 Gain V.O x 6 Niv. Al.143	2/AN	194,09	194,09



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050011

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	194,09
T.V.A. a 10,00%	19,40
TOTAL T.T.C.En EURO	213,49

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.